



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, jeudi 5 septembre 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux ainsi que Alain Paquin formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Mesdames Marielle Gervais, Mélanie Ménard et Monsieur Steve Robitaille sont absents.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2024
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2024
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Adoption séances ordinaires 2025
 - 4.2 Absence indéterminée, sans fin de mandat - Marielle Gervais
 - 4.3 Embauche - directrice générale adjointe
 - 4.4 Nomination d'un secrétaire d'assemblée
 - 4.5 Adoption - Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 4.6 Autorisation de signature - Transaction - dossier de cour no° 755-22-012277-243
- 5 FINANCES
 - 5.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation
 - 5.2 Demande d'aide financière - Programme de rénovation de bâtiments de loisirs - Fonds Municipal Vert
 - 5.3 Affection - Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
 - 5.4 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – août 2024
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Adoption - Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (3e génération)
 - 7.2 Motion de remerciement - Stéphane Berger
 - 7.3 Embauche - Pompier volontaire et premier répondant



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



7.4 Autorisation pour la délivrance de certificat d'autorisation pour l'utilisation d'un feu vert clignotant

7.5 Octroi de contrat - régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

8.1 Règlement sur les PIIA - projets de construction

8.2 Adoption - calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme 2025

8.3 Nomination - autorité compétence – Officier désigné

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

9.1 Motion de remerciement - Walter Fleury

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Cwa Mécanique de Procédé - Pompes poste de pompage

10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Ozero Solutions

10.3 Octroi de contrat - Réparation d'une conduite d'égout sanitaire – S1153 - 51e Rue Ouest

10.4 Octroi de contrat - Réhabilitation de conduites d'égout sanitaire - 51e Rue Ouest

10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Solidel Canada inc. -Sentier de la nature Phase II

10.6 Embauche - Ouvrier de voirie – Simon Bouchard

10.7 Autorisation d'ouverture d'appel d'offres public – Réfection de rues

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption - Règlement 500-2024 - Règlement établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de septembre 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13270-09-05 **2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2024.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13271-09-05 **3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024.

13272-09-05 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13273-09-05 4.1 Adoption séances ordinaires 2025

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ÉTABLIR les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 comme suit :

- Les lundis 6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 6 octobre, 3 novembre et 1 décembre ;
- Le mardi 2 septembre ;

D'ÉTABLIR l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 à 19 heures.

13274-09-05 4.2 Absence indéterminée, sans fin de mandat - Marielle Gervais

CONSIDÉRANT l'article 317 alinéa 3 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E2.2) ;

CONSIDÉRANT que le défaut d'assister aux séances du conseil est dû à un motif sérieux, hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la Municipalité ;

Il est proposé Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER que l'absence de la conseillère municipale Marielle Gervais, aux séances du conseil, et ce, pour une période indéterminée, n'entraînera pas la fin de son mandat.

13275-09-05 4.3 Embauche – directrice générale adjointe



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Municipalité désire à nouveau créer un poste de directeur général adjoint afin d'augmenter sa capacité à rendre les services aux citoyens ;

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Magali Filocco selon la politique salariale en vigueur.

13276-09-05 4.4 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

ATTENDU que si la séance a lieu en l'absence du directeur général greffier-trésorier ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE Magali Filocco nommée secrétaire d'assemblée pour les séances où le directeur général greffier-trésorier serait absent.

13277-09-05 4.5 Adoption - Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté une telle politique le 8 janvier 2019 (résolution no 11497-01-08) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec abroge la Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail adoptée le 8 janvier 2019 (résolution no11497-01-08).

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

13278-09-05 4.6 Autorisation de signature - Transaction - dossier de cour no° 755-22-012277-243

CONSIDÉRANT la poursuite intentée par la Municipalité dans le dossier de cour no° 755-22-012277-243 ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties afin de régler le litige à l'amiable ;

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général Lukas Bouthillier à signer la transaction-quittance consignante l'entente de règlement intervenue entre les parties.

5 FINANCES

13279-09-05 5.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux et l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité, M. Lukas Bouthillier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

13280-09-05 5.2 Demande d'aide financière - Programme de rénovation de bâtiments de loisirs - Fonds Municipal Vert

CONSIDÉRANT que l'initiative Rénovation de bâtiments de loisirs (RBL) de la FCM contribue à optimiser le rendement énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments communautaires appartenant aux municipalités et aux organismes à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT que l'initiative RBL est administrée par le Fonds municipal vert (FMV) de la FCM ;

CONSIDÉRANT que ce programme permet le financement pour entreprendre des rénovations de bâtiments communautaires permettant de réduire les émissions de GES d'au moins 30 % par rapport aux émissions de référence ;

CONSIDÉRANT que La Galerie du Lac est un bâtiment admissible à ce programme d'aide ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Lukas Bouthillier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le Fonds Municipal Vert ;

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec confirme son appui au projet présenté au Fonds Municipal Vert.

13281-09-05 5.3 Affection - Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, RLRQ, c. D-7 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs règlements d'emprunt présentent des soldes disponibles;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut autoriser l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts des exercices financiers ou aux refinancements ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général greffier-trésorier à affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts des exercices financiers, conformément au tableau préparé par ce dernier, en date du 17 décembre 2024 lors du refinancement ayant lieu le 2 décembre 2024.

Que le règlement visé aux fins de la présente résolution est le suivant :

- Règlement 454-2018-1, pour un montant de 29 447 \$.

13282-09-05 5.4 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain

CONSIDÉRANT que le conseil, par sa résolution 13027-11-06, a octroyé le contrat d'aménagement et d'entretien paysagers à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour la saison 2024 ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour un montant de 36 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le Directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – août 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 août 2024.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13283-09-05 7.1 Adoption - Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (3e génération)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre ;

ATTENDU que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Venise-en-Québec a été intégré dans le projet de schéma de la MRC du Haut-Richelieu ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu (3e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

13284-09-05 7.2 Motion de remerciement - Stéphane Berger

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à M. Stéphane Berger pour les 12 années services rendus auprès du service des premiers répondants et de lui souhaiter une bonne continuation.

13285-09-05 7.3 Embauche - Pompier volontaire et premier répondant

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec intervient sur le territoire par des pompiers volontaires ;
CONSIDÉRANT que pour atteindre une force de frappe suffisante le plus souvent possible, il est requis d'augmenter le bassin de pompiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service incendie ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Jean-Philippe Viens à titre de pompier volontaire et premier répondant, le tout selon les termes, conditions et politiques en vigueur.

13286-09-05 7.4 Autorisation pour la délivrance de certificat d'autorisation pour l'utilisation d'un feu vert clignotant

CONSIDÉRANT l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) qui permet sous certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation ;

CONSIDÉRANT la résolution 12130-03-01 adoptée par la Municipalité de Venise-en-Québec permettant l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service ;

CONSIDÉRANT qu'un pompier membre de son service qui fait la demande doit satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir obtenir ou renouveler le certificat d'autorisation pour l'utilisation du feu vert clignotant :

- Il a complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant ;
- Il est titulaire d'un permis de conduire valide et son dossier de conduite, joint à la demande, démontre qu'il n'a fait l'objet, dans les 2 années qui la précède d'aucune sanction en vertu de l'un ou l'autre des articles 180, 185 ou 191.2 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) ;
- Son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie dont il est membre;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Directeur du Service de sécurité incendie à délivrer ou renouveler au pompier à l'emploi du Service de sécurité incendie qui en fait la demande, le certificat d'autorisation d'utilisation du feu vert clignotant qui est joint à la présente résolution dans la mesure où il lui a démontré qu'il satisfait aux conditions suivantes :

- Il a complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant ;
- Il est titulaire d'un permis de conduire valide et son dossier de conduite, joint à la demande, démontre qu'il n'a fait l'objet, dans les 2 années qui la précède d'aucune sanction en vertu de l'un ou l'autre des articles 180, 185 ou 191.2 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) ;
- Son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie dont il est membre ;

Le certificat d'autorisation ainsi délivré sera valide jusqu'au 15 septembre qui suit la deuxième année de la date à laquelle elle a été accordée pour la première émission du certificat, tandis que le certificat d'autorisation renouvelé sera valide pour une période de 2 ans.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 13287-09-05 7.5 Octroi de contrat – régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec ainsi que la Municipalité de Saint-Sébastien désirent reconduire le contrat relatif au service d'un préventiviste auprès de la régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour le service de prévention incendie qui prendra fin le 31 décembre 2024 selon les tarifs ratifiés par la résolution Ri-2024-07-1706 de la régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

D'AUTORISER le soutien d'un technicien en prévention incendie pour la Municipalité de Venise-en-Québec et la Municipalité de Saint-Sébastien pour un nombre de 300 heures pour l'année 2025.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

- 13288-09-05 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT le Règlement 476-2021 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, d'agrandissement, rénovation, modification et affichages traitées par le service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) datés du 26 août 2024 et du responsable de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage municipal et d'y autoriser au bâtiment projeté un revêtement d'acier prépeint de couleur Baie Sauvage (Vicwest) et briques de couleur Gris Champlain (Techno-bloc) le tout soumis pour la propriété du 190, 16^e Avenue Ouest ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'APPROUVER le projet de rénovation extérieure, soit remplacer le revêtement extérieur de la maison par un Canoxel de couleur blanc et gris loup le tout soumis pour la propriété du 568, avenue de Venise Ouest ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur si applicable.

13289-09-05 8.2 Adoption – calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme 2025

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le calendrier 2025 des séances du comité consultatif d'urbanisme qui auront lieu tous les derniers lundis de chaque mois, soit le 27 janvier, le 24 février, le 31 mars, le 28 avril, le 26 mai, le 30 juin le 28 juillet, le 25 août, le 29 septembre, le 27 octobre, le 24 novembre.

13290-09-05 8.3 Nomination – autorité compétence – Officier désigné

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité quant au soutien dans l'application de ses règlements municipaux et des règlements municipaux uniformisés ;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements municipaux est confiée aux officiers désignés nommés par le conseil à cette fin ;

CONSIDÉRANT que ces règlements confèrent divers pouvoirs aux officiers ainsi nommés, dont un pouvoir général de voir à l'application de ces règlements, un pouvoir de visite et un pouvoir de délivrer des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à la firme Gestim afin de supporter l'inspecteur municipal ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Messieurs Éric De Grand Maison ainsi que François Gaudreau à titre d'officier désigné pour l'application des règlements suivants :

- 435-2016 (RM-110), règlement sur les systèmes d'alarme ;
- 395-2013 (RM-220), règlement sur le colportage et la sollicitation ;
- 436-2016 (2022) (RM-330), règlement concernant la circulation et les stationnements ;
- 394-2013 (RM-410), règlement sur les animaux ;
- 439-2016(2022) (RM-420), règlement concernant le bruit ;
- 438-2016 (RM-460), règlement concernant la paix publique et les nuisances ;
- 477-2021 (2021) et 477-2021 (2023), règlements sur les nuisances ;
- 318-2008, règlement sur les branchements d'égout ;
- 322-2009, règlement sur le zonage ;
- 498-2024, règlement sur les ponceaux ;
- 494-2023, règlement sur la conversion de logements locatifs ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 491-2023, règlement sur la prévention incendie ;
- 490-2023, règlement sur l'utilisation de pesticide ;
- 489-2023, règlement sur le droit de préemption ;
- 487-2022, règlement relatif à l'art mural ;
- 485-2022, règlement sur les installations septiques ;
- 483-2022, règlement de contrôle intérimaire ;
- 484-2022, règlement de démolition ;
- 476-2021, règlement sur les PIIA ;
- 470-2020, règlement sur les compteurs d'eau ;
- 473-2020, règlement sur l'utilisation de l'eau potable et branchement aqueduc ;
- 472-2020, règlement sur les ententes des travaux municipaux ;
- 465-2018, règlement sur les dérogations mineures ;
- 415-2015, règlement sur les usages conditionnels ;
- 315-2007, règlement sur les permis et certificats ;
- 314-2007, règlement de construction ;
- 312-2007, règlement de lotissement ;
- 463-2019, règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
- 450-2018, règlements sur la garde poules pondeuses en milieu urbain ;
- 478-2021, règlement sur la régie interne des séances du conseil ;
- 471-2020, règlement sur les animaux.

QUE ces nominations visent les règlements énumérés, incluant leurs modifications passées et à venir ainsi que tout autre règlement d'urbanisme de la Municipalité ;

D'AUTORISER ces officiers désignés, du fait de leur nomination, à exercer les pouvoirs prévus dans ces règlements afin d'en assurer le respect, incluant celui de délivrer des constats pour toute infraction en découlant.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13291-09-05 9.1 Motion de remerciement - Walter Fleury

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à M. Walter Fleury pour l'organisation des quais pour les feux d'artifices du 3 août 2024 ainsi que pour les années précédentes.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13292-09-05 10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Cwa Mécanique de Procédé - Pompes poste de pompage

CONSIDÉRANT que les pompes du poste de pompage PP5 doivent être remplacé suite à une augmentation de débit dans ce poste de pompage ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER le contrat auprès de Cwa Mécanique de Procédé pour le remplacement des pompes du poste de pompage PP5 pour un montant de 32 136,67 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Cwa Mécanique de Procédé pour un montant de 32 136,67 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13293-09-05 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Ozero Solutions

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite avoir une station de lavage éventuellement ;

CONSIDÉRANT qu'un programme de subventions exige que l'achat ait lieu avant le 31 décembre 2024 ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Ozero Solutions pour l'achat d'une station de lavage pour un montant de 28 520,48\$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Ozero Solutions pour un montant de 28 520,48 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13294-09-05 10.3 Octroi de contrat - Réparation d'une conduite d'égout sanitaire – S1153 - 51e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer des réparations additionnelles sur le réseau sanitaire de la 51e Rue Ouest ;

CONSIDÉRANT que la dépense est admissible à la TECQ ;

CONSIDÉRANT que la conduite S1153 ne peut être réhabilitée ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de la conduite sanitaire S1153 de la 51e Rue Ouest à l'entreprise CBC2010 Inc. pour un montant de 28 997,41 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER à l'entreprise CBC2010 Inc. le paiement des décomptes progressifs selon les recommandations du directeur des services techniques ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13295-09-05 10.4 Octroi de contrat - Réhabilitation de conduites d'égout sanitaire - 51e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec est aux prises avec des problèmes importants d'infiltrations d'eau à l'intérieur de ses conduites d'eaux usées. Des inspections à la caméra autotractée ont été réalisées et confirment la problématique. Par conséquent, des travaux de réhabilitations ponctuelles sont requis (colmatage et chemisage) sur la 51e Rue Ouest ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitation a été faite auprès de cinq entreprises afin d'obtenir des soumissions pour la réhabilitation du réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est CGI Environnement Inc. ;

CONSIDÉRANT que la dépense est admissible à la TECQ ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation du réseau sanitaire de la 51e Rue Ouest à l'entreprise CGI Environnement Inc. pour un montant maximal de 127 443,74 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER à l'entreprise CGI Environnement Inc. le paiement des décomptes progressifs selon les recommandations du directeur des services techniques ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13296-09-05 10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Solidel Canada inc. -Sentier de la nature Phase II

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'aménagement de l'entrée du sentier de la nature ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles à plusieurs programmes de subventions ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'OCTROYER le contrat auprès de Solidel Canada inc. pour l'aménagement de l'entrée du sentier de la nature pour un montant de 27 270 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Solidel Canada inc. pour un montant de 27 270 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13297-09-05 10.6 Embauche – Ouvrier de voirie – Simon Bouchard

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de Simon Bouchard à titre d'ouvrier de voirie temporaire à la Municipalité de Venise-en-Québec selon les modalités de son contrat de travail.

13298-09-05 10.7 Autorisation d'ouverture d'appel d'offres public – Réfection de rues

CONSIDÉRANT que le secteur de la 37e rue Ouest nécessite des réfections ;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la Municipalité à une subvention ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public pour la réfection de rues dans le secteur de la 37e rue Ouest.

11 RÉGLEMENTATION

13299-09-05 11.1 Adoption - Règlement 500-2024 – Règlement établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire le volume et le coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de dysfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes à faible débit ;

ATTENDU que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes énergivores (à débit régulier) par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées et systèmes septiques ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 500-2024.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13300-09-05 13.1 Déboursés du mois de septembre 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'août 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 482 914,86 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13301-09-05 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 40.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC			
LISTE DES DÉBOURSÉS 27 JUILLET AU 23 AOÛT 2024			
FOURNISSEUR	DATE	MONTANT	DESCRIPTION
CHÈQUES			
LA CARGAISON	31-07-24	5 748.75 \$	SENTIER-INST. IMMERSIVE
EXCAVATION BEDFORD INC.	13-08-24	44 705.73 \$	VOIRIE-TRAVAUX DE PAVAGES
GRÉGOIRE YVON	15-08-24	54.01 \$	ENVIRONNEMENT-ACC BOUÉS
ASS. DES GESTIONNAIRES EN SSI	15-08-24	379.42 \$	SSI-CAHIER D'EXERCICE PRÉVENTION
ALUMASAFWAY INC.	15-08-24	106 267.34 \$	SENTIER-PASSERELLES
COMPO HAUT-RICHELIEU	15-08-24	1 007.41 \$	ACHAT DE BACS -MRC
GARAGE RAYMOND INC.	15-08-24	52.97 \$	SSI-PIÈCES/ACCESSOIRES
GIRARD, SYLVAIN	15-08-24	137.96 \$	SUBVENTIONS & DONS (SPORTIVES)
LE GROUPE ADE	15-08-24	2 076.74 \$	NETT.RÉSEAU 23E RUE OUEST ET 25E RUE
MARTECH INC.	15-08-24	324.81 \$	ENVIRONNEMENT-ALGUES BLEU
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN	15-08-24	2 382.34 \$	ENTR. RÉP.RÉS PP 5
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	15-08-24	371.42 \$	SSI-FRAIS AIDE MUTUELLE
PITNEY BOWES	15-08-24	775.29 \$	ADM-PLIEUSE LOCATION
RÉAL HUOT INC.	15-08-24	2 889.51 \$	ACCESSOIRES EAU POTABLE-VANNE-
RYAN NATALIE	15-08-24	131.81 \$	REPAS CAUCUS
S.A.A.Q	15-08-24	51.52 \$	SSI- 7 VIGNETTES
VILLE DE GRANBY	15-08-24	200.00 \$	SSI-FORMATION-ENTRÉE
MUSÉE MISSISQUOI	15-08-24	200.00 \$	CONTRIBUTION 2024
BOURDON ROGER	23-08-24	100.00 \$	REMB DÉPÔT SALLE
EMRN	23-08-24	469.78 \$	SPR-ÉQUIPEMENT MÉDICAL
LEMON YVON	23-08-24	4 000.00 \$	LOISIRS-CAMP DE JOUR-AUTOBUS
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	23-08-24	552.30 \$	BIBLIO-LIVRES
MARTECH INC.	23-08-24	1 089.96 \$	VOIRIE-SIGNALISATION
MUNICIPALITÉ SAINT-ALEXANDRE	23-08-24	757.88 \$	SSI-FRAIS AIDE MUTUELLE-6-07
		174 726.95 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
DESJARDINS	01-08-24	150.00 \$	FRAIS DE BANQUE-MENSUELL
PROANIMA	01-08-24	1 446.08 \$	SERVICE ANIMALIER PROANIMA
AMILIA	31-07-24	113.83 \$	FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
AVIZO EXPERTS-CONSEILS	15-08-24	22 167.58 \$	HONORAIRES PROF - COURS D'EAU
BERNIER PAUL	15-08-24	35.00 \$	C.C.U.
BORDO, LANA	15-08-24	874.08 \$	AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
CARDIO CHOC	15-08-24	436.91 \$	SPR-ÉQUIPEMENT MÉDICAL
CMP MAYER INC.	15-08-24	505.89 \$	SSI-CAGOULES
COURTEMANCHE LAURA	15-08-24	35.00 \$	C.C.U.
DIALOGUE TECHNOLOGIES INC	15-08-24	39.68 \$	DIALOGUE JUILLET2024
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-08-24	5 129.34 \$	CONCIERGERIE-PARCS
EUROFINS / ENVIRONEX	15-08-24	2 159.24 \$	TESTS D'EAU POTABLE-USÉES
GROUPE GÉOS	15-08-24	12 934.69 \$	ENVIRONNEMENT
G.E.S.T.I.M. INC.	15-08-24	3 491.34 \$	URB-HONORAIRES PROFESSIONNELS
GROUPE DOMISA INC.	15-08-24	2 933.25 \$	LOISIRS-CAMP DE JOUR
L'HOMME ET FILS ENR	15-08-24	4 184.80 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES
ICIMÉDIA INC.	15-08-24	1 104.91 \$	PROGRAMME TOURISTIQUE-BIÈRE ET
IHR-INFORMATIQUE	15-08-24	413.91 \$	ADM-SERVICE TÉLÉPHONIQUE-
JUILLET RENÉ	15-08-24	1 618.85 \$	VOIRIE-FORMATION COMÂGNION
LALONDE NICOLE	15-08-24	35.00 \$	C.C.U. JUILLET
MARCHÉ VENISE	15-08-24	274.59 \$	ÉPICERIE
MASSÉ DOMINIC	15-08-24	35.00 \$	C.C.U.
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-08-24	34 371.62 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	15-08-24	890.10 \$	SSI-FRAIS AIDE MUTUELLE
PAPETERIE COWANSVILLE	15-08-24	343.19 \$	FOURNITURES DE BUREAU
PG SOLUTIONS	15-08-24	1 543.73 \$	NOUVEAUS POSTE-CONTRAT DE SERVICE
PITNEY BOWES	15-08-24	578.63 \$	FRAIS DE POSTE-RECHARGE
REIS JEAN-PIERRE	15-08-24	225.00 \$	VITRES H-V
SANIBERT	15-08-24	258.13 \$	SENTIER DE LA NATURE-TOILETTE

